

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

Le Directeur,
C. MOUGEOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 décembre 2022

Délibération n°78

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Vote pour : 26

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 novembre 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT- Mme CHOUX - M. DALLAVALLE - Mme GUYEN-
M. MAIRE DU POSET - M. MATOCQ-GRABOT - Mme ROGEBOZ

Communautés d'agglomération, urbaines : M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN -
M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) - Mme LEROY (pouvoir à M. DALLAVALLE)
- M. MOLIN (pouvoir à Mme GUYEN) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BARTHELET (pouvoir à M. MICHAUD) - M. BOURQUIN (pouvoir à
Mme PRESSE) - M. FROEHLI (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET)

OBJET : CONVENTION ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTION SITE TEEN – FONDS FRICHES

Lors de sa séance du 8 Juillet 2022, le Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition de la friche TEEN à Rougemont-le-Château pour un prix de 145 000 €. Cette acquisition s'inscrit dans un programme de travaux important (démolitions, dépollution...) ayant justifié le recours au fonds friche.

Le dossier ayant été retenu au terme de l'appel à projet, une subvention d'un montant de 450 000 € a été allouée à l'EPF pour couvrir le déficit d'opération de création de logements seniors. Il est donc proposé la signature de la convention correspondante.

Cette subvention ne sera allouée qu'à la condition que la vente avec la SARL vendeuse soit signée avant fin 2022. Il est précisé que le calendrier est contraint du fait de l'actionariat de la SARL qui a contraint à la désignation par le Juge du Tribunal d'un administrateur et une convocation tardive des actionnaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

- prend connaissance du projet de la commune,
- et prend acte de la signature, par le directeur, de la convention attributive de subvention relative au projet de reconversion d'une friche industrielle pour la création de logements seniors situé sur la commune de Rougemont-le-Château (90), dite "Friche Teen".

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY